



---

## 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

5<sup>e</sup> commission

Point 123, 124, 136 et 149 de l'ordre du jour

### **Prévisions budgétaires révisées au titre de la réforme du dispositif de paix et sécurité**

### **Revised estimates related to the peace and security reform**

New York, le 15 mai 2018

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Suisse et du Liechtenstein. Nos délégations saluent la présentation des rapports du Secrétaire général et du CCQAB relatifs à ce point de l'ordre du jour.

La Suisse et le Liechtenstein adhèrent pleinement à la vision du Secrétaire général concernant la réforme du dispositif de paix et sécurité et saluent la résolution respectivement adoptée par consensus par l'Assemblée générale le 20 décembre 2017.

Monsieur le Président,

Nos délégations aimeraient souligner deux points que nous jugeons particulièrement importants.

Premièrement, dans son rapport relatif au projet de réforme du pilier Paix et sécurité, le Secrétaire général a fixé quatre objectifs principaux. Le premier vise à accorder la priorité aux questions de prévention et à la pérennisation de la paix (Sustaining Peace). Dans sa résolution 2171 (2014), le Conseil de sécurité a affirmé l'importance du rôle que l'ONU, et en particulier son pilier Paix et sécurité, pouvait jouer afin d'empêcher le déclenchement, l'escalade, la propagation et la reprise de conflits armés. Une autre base cruciale pour la réorientation de l'ONU vers la prévention est la résolution 70/262 (2016) de l'Assemblée générale qui établit le concept de pérennisation de la paix.

Nos délégations soutiennent donc pleinement que la réforme vise à intégrer, réorganiser et regrouper les ressources et les moyens opérationnels existant dans le domaine de la paix et de la sécurité de manière rationnelle. Nous sommes particulièrement en faveur que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix soit doté de capacités supplémentaires. Cette réallocation renforcera l'efficacité du pilier en intégrant davantage les activités de consolidation de la paix dans la structure politique et opérationnelle.

Deuxièmement, toute restructuration organisationnelle implique des difficultés et risques qui doivent être atténués et maîtrisés par une bonne gestion et une coordination attentives. Le personnel aura besoin d'une politique d'information transparente et d'une période d'ajustement et de réorientation. Nous encourageons le SG à s'assurer que les méthodes de travail et les cultures institutionnelles des deux départements et du Bureau d'appui soient progressivement harmonisées et développées afin de favoriser la cohérence et l'efficacité des travaux de l'ensemble du pilier.

Monsieur le Président,

Nos délégations participeront de manière active et constructive aux délibérations portant sur ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, nous vous remercions.